

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES PENNES MIRABEAU**

**SEANCE DU 31 Octobre 2023**

**31X23**

L'an deux mille vingt-trois, le 31 du mois d'Octobre, à 18 h, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune des Pennes Mirabeau, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, au CCAS, 8 Avenue du Général Leclerc, sous la présidence de Madame Agnès PASQUALETTO-AMIEL ,  
Et après convocations régulièrement faites à domicile,

**Etaient présents** : Mme A. PASQUALETTO-AMIEL- Mr F.VEGA- Mme C.TCHELEKIAN-  
Mme A.GIALLO- Mme S.PENELET- Mr J.C.MARTIN- Mme A.MARTIN- Mme D.MARRAS-  
Mme V.NELLI-

**Mme R.INAUDI est arrivée à 18h22 : n'a pas pris part au vote**

**Excusés** : Mr M.AMIEL- Mme J. FIORILE-REYNAUD- Mme M.NELIAS- Mr J.COUPIER

**Pouvoirs** : 3

**Absents** : Mme E.COCH

**CONVERSION D'UNE CONCESSION TRENTENAIRE  
SISE AU CIMETIERE DES CADENEAUX EN CONCESSION PERPETUELLE  
Monsieur SERRE Jean**

Monsieur SERRE Jean, domicilié aux Pennes Mirabeau(Bouches du Rhône) 3 chemin de Pierrefeu, avait renouvelé à la date du 05 Avril 2005 une concession trentenaire située au cimetière des CADENEAUX Carré 3 Pourtour Sud N°11 pour la somme de 178,50 Euros.

Par lettre en date du 15 Mai 2023, Monsieur SERRE Jean-Pierre représentant Monsieur SERRE Jean , demande à la commune la conversion de la concession trentenaire en perpétuelle.

Conformément à l'article L 2223.16 du Code Général des Collectivités Territoriales, les trentenaires sont convertibles en concessions de plus longue durée. Toutefois, il doit être défalqué du prix actuel de la concession perpétuelle une somme égale à la valeur qui représente la concession convertie, compte tenu du temps restant encore à couvrir jusqu'à expiration soit la somme de 91 Euros qui sera remboursée à Monsieur SERRE Jean-Pierre au titre du CCAS .

**Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, après avoir entendu cet exposé**

- **APPROUVE** le remboursement à Monsieur SERRE Jean-Pierre
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à ce remboursement sont prévus au budget.
- **SE PRONONCE** comme suit:

**POUR** : 12  
**CONTRE** : 0  
**ABSTENTION** : 0



Agnès PASQUALETTO-AMIEL  
Vice-Présidente du CCAS

